

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1417

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 27 SEXIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« simultané par raison d'être de »

les mots :

« au titre de la raison d'être d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.